

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-03**

**RÈGLEMENT N° 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
N° 1325 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil municipal tenue le 21 février 2023, sous la minute n° 23-76.

Le conseil de la Ville de Lac-Mégantic décrète ce qui suit :

1. L'article 5.5 du Règlement de lotissement n° 1325 est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :  
  
« Toute opération cadastrale dans une zone d'aménagement prioritaire identifiée à l'Annexe 1 – *Plan de zonage* du Règlement de zonage n° 1324, et pour laquelle aucun règlement décrétant l'installation des services d'aqueduc et d'égout n'a été adopté. »
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière

M<sup>me</sup> Julie Morin,  
Mairesse